

# Commune de Dunières



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

## ORDRE DU JOUR :

### TRAVAUX

- EP Bourg Tranche 1 + Rue Forestière

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Création d'un poste d'adjoint administratif - catégorie C - filière administrative
- Validation du tableau des emplois
- PLU - Marché complémentaire
- Fonds de concours : demande d'acompte 6
- Avenant convention d'adhésion « petites villes de demain »

### FONCIER

- Mise en place d'une servitude de tréfonds sur la parcelle AI n°456 - propriété de M et Mme CHOMIENNE André pour le passage d'une conduite du réseau de chaleur de bois
- Reprise voirie Lotissement Les Cimes M GRAND Dominique
- Terrasse M et Mme KERTHE Stéphane « l'épopée des vieux zèbres » 6 Rue du Onze Novembre
- Demande de déclassement d'un chemin rural entre Fourneaux et le Cros à M PARRICHE
- Vente à M TUGLU Armagan d'une partie de la parcelle AY n°284 à côté du 1 Lotissement le Bancel

### AFFAIRES FINANCIERES

- Virement de crédits

### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- CLECT
- Point travaux en cours (pôle associatif, voirie, ouverture Maison France Services/APC...)

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : BEAL Corinne, CHAUDIER Florian, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Catherine, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MOULIN Christophe, MOUNIER Emeline, MOURIER Fanny, OUDIN Marie Laure, PARRAT Eric, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert.

Excusés : BEAULAIGUE Nelly (pouvoir à MOURIER Fanny), BROUSSARD Cédric (pouvoir à MOUNIER Emeline), MARCON Pierrick (pouvoir à SOUCHON Patricia), MORIN Colette (pouvoir à GRANGE Jean Paul), SABOT Thierry (pouvoir à MOULIN Christophe)

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Jean Paul GRANGE est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière.

## TRAVAUX

### **EP Bourg Tranche 1 + Rue Forestière**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20210709 par laquelle le Conseil Municipal a donné son accord pour des travaux d'éclairage public dans le bourg : de Bertholet au rond-point de la Bascule, l'avenue de la Gare jusqu'à la scierie MOULIN et la Route du Fraisise jusqu'au Garage GRAILLON. Il explique qu'il convient d'ajouter à ce programme les travaux de la Rue Forestière, inscrite au programme voirie 2021.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 85 % soit :  $50\,819,27 \times 85\% = 43\,196,38 \text{ €}$ .

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

*Il est demandé au Conseil Municipal :*

- D'approuver l'avant-projet des travaux (Le Bourg tranche 1 + Rue Forestière) ;
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 43 196.38 €

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux, confie la réalisation au Syndicat d'Energies de la Haute-Loire et fixe la participation de la Commune à la somme de 43 196.38 €*

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **Création d'un poste d'adjoint administratif – catégorie C – filière administrative**

Monsieur Le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet (35H) - catégorie C - filière administrative pour le secrétariat de mairie.

Monsieur Le Maire explique que l'APC (Agence Postale Communale) et la MFS (Maison France Services) ouvriront le 04 octobre 2021 provisoirement dans les locaux actuels de la Poste au 17 Rue du Onze Novembre.

La Maison France Services ouvrira 30 heures hebdomadaires du lundi au vendredi dont des journées aux horaires atypiques (temps de midi, fermeture tardive) afin de s'adapter à tous les usagers.

HEURES D'OUVERTURE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	FERME 0	9H-12H 3	9H-12H 3	10H-16H 6	9H-12H 3
APM	14H-17H 3	14H-19H 5	14H-17H 3		14H-18H 4

3 agents se relaieront pour accueillir le public (agent 1 26.75/35H, agent 2 20/35H et agent 3

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet.*

*Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention donne son accord pour la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet aux services administratifs.*

### **Validation du tableau des emplois**

Monsieur Le Maire présente le tableau des emplois permanents de la Commune de DUNIERES.

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire Générale	35H
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire	17.5H
Rédacteur	Secrétaire/comptable	35H
Adjoint Administratif	Secrétaire	17.5H

Adjoint Administratif	Secrétaire	29H
Adjoint Administratif	Secrétaire	35H

#### FILIERE TECHNIQUE

Technicien Principal 1ère classe	responsable des services techniques	35H
Technicien	chef d'équipe services techniques	35H
Adjoint technique principal 1ère classe	responsable informatique	35H
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques - entretien	30.5 H
Adjoint technique principal 2ème classe	agent entretien	35H
Adjoint technique	agent des services techniques	35H
Adjoint technique	agent des services techniques	35H
Adjoint technique	agent des services techniques	35H
Adjoint technique	agent des services techniques	35H
Adjoint technique	agent entretien	34H

#### FILIERE ANIMATION

Adjoint animation principal 2ème classe	agent intervenant à l'école	22H
Adjoint animation	agent d'animation CLSH école	32H

#### FILIERE PATRIMOINE

Adjoint du patrimoine	agent bibliothèque cantine	32.75H
-----------------------	----------------------------	--------

Monsieur Le Maire précise que :

- Suite au départ de Florentin BRUN une annonce a été mise en ligne pour un poste d'agent polyvalent spécialité maçon afin de le remplacer ;
- Alexandre PATOUILLARD, adjoint technique, a demandé sa mutation au Département de la Haute-Loire au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des emplois permanents qui indique la situation actuelle du personnel municipal.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'approuve le tableau des emplois permanents qui indique la situation actuelle du personnel municipal.*

#### **PLU - Marché complémentaire**

Monsieur Le Maire rappelle la situation du marché signé avec le bureau d'étude ALTEREO :

		MONTANT HT	MONTANT TTC
Notifié		25 345.00 €	30 414.00 €
Avenant n°1	réalisation d'une exposition 10 panneaux	1 580.00 €	1 896.00 €
Avenant n°2	animation d'une réunion supplémentaire + synthèse des travaux réalisés depuis le début de la révision	1 330.00 €	1 596.00 €
Avenant n°3	reprise du scénario d'aménagement + formalisation du PADD + animation d'une réunion de travail supplémentaire	1 571.00 €	1 885.20 €
Avenant n°4	prolongement délai d'exécution		
<b>TOTAL MARCHE</b>		<b>29 826.00 €</b>	<b>35 791.20 €</b>

Dans le cadre de la procédure de révision de PLU, de nouvelles prestations indissociables du marché signé le 11 janvier 2019 sont nécessaires. Aussi, en application de l'article R2122-3 2° du Code de la commande publique le bureau d'études ALTEREO a été sollicité pour obtenir une offre pour les prestations suivantes :

- Dossier de dérogation Loi Montagne au titre de l'article L122-7 du Code de l'urbanisme
- Dossier Unité Touristique Nouvelle au titre de l'article R122-9 du Code de l'urbanisme
- Évaluation environnementale au titre de l'article R104-12 du Code de l'environnement
- Réalisation de 2 OAP supplémentaires

N°	LIBELLE	Unité	Quantité	Prix unitaire € HT	Prix total € HT
<b>1</b>	<b>ÉTUDE DÉROGATION LOI MONTAGNE</b>				
1.1	Reprise du contexte communal par rapport aux objectifs de la loi Montagne	Forfait	1	136,00 €	136,00 €
1.2	Reprise du projet communal par rapport aux objectifs de loi Montagne	Forfait	1	136,00 €	136,00 €
1.3	Étude loi Montagne pour le secteur d'extension de la zone d'activités	Forfait	1	2 980,00 €	2 980,00 €
1.4	Étude loi Montagne pour le STECAL « Cholvy »	Forfait	1	1 190,00 €	1 190,00 €
<b>Sous-total : Étude de dérogation Loi Montagne</b>					<b>4 442,00 €</b>
<b>2</b>	<b>DOSSIER UNITÉ TOURISTIQUE NOUVELLE LOCALE</b>				
2.1	Diagnostic des dynamiques et de l'offre touristique sur le territoire	Forfait	1	1 190,00 €	1 190,00 €
2.2	Objectifs et caractéristiques du projet	Forfait	1	1 790,00 €	1 790,00 €
2.3	Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique	Forfait	1	1 790,00 €	1 790,00 €
2.4	Analyse des incidences du projet sur l'environnement	Forfait	1	273,00 €	273,00 €
2.5	Retranscription des règles dans le projet de PLU	Forfait	1	1 190,00 €	1 190,00 €
<b>Sous-total : Dossier Unité Touristique Nouvelle</b>					<b>6 233,00 €</b>
<b>3</b>	<b>ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b>				
3.1	Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le PLU	Forfait	1	1 190,00 €	1 190,00 €
3.2	Évaluation des incidences sur l'environnement des dispositions réglementaires	Forfait	1	1 190,00 €	1 190,00 €
3.3	Restitution de la démarche dans le rapport de présentation	Forfait	1	1 790,00 €	1 790,00 €
<b>Sous-total : évaluation environnementale</b>					<b>4 170,00 €</b>
<b>4</b>	<b>REALISATION DE NOUVELLES OAP</b>				
4.1	Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation	Unité	2	339,00 €	678,00 €
<b>Sous-total : OAP supplémentaires</b>					<b>678,00 €</b>

TOTAL HT : 15 523 € HT soit 18 627.60 € TTC

*Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché complémentaire au bureau d'études ALTEREO pour un montant de 18 627.60 € TTC.*

Il est rappelé à quoi correspond le STECAL et UTN.

Un STECAL (= Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée) est une pastille délimitée au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquelles certaines constructions peuvent être édifiées de manière dérogatoire.

Une UTN (=Unité Touristique Nouvelle) correspond à une opération de développement touristique en zone de montagne.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le marché complémentaire au bureau d'études ALTEREO pour un montant de 18 627.60 € TTC.*

#### **Fonds de concours : demande d'acompte**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 concernant la mise en place d'un fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures-équipements » à l'attention de toutes les Communes de la CCPM. Le plafond maximum du fonds de concours pour DUNIERES est de 1 261 500 € TTC pour la période 2018-2020.

Il propose de solliciter une sixième demande d'acompte pour les dépenses figurant dans le tableau joint, en PJ.

Dépenses retenues : 762 506.15 € TTC

Subventions retenues : 232 607.54 €

Fonds de concours sollicité : 264 949.30 €

Récapitulatif :

<b>MONTANT FDC 2018-2020</b>		<b>1 261 500.00</b>	
	<b>CUMUL</b>	<b>MONTANT ACOMPTE</b>	<b>RESTE</b>
ACOMPTE 1	92 025.10	92 025.10	1 169 474.90
ACOMPTE 2	333 821.63	241 796.53	927 678.37
ACOMPTE 3	480 934.29	147 112.66	780 565.71
ACOMPTE 4	873 078.14	392 143.85	388 421.86
ACOMPTE 5	987 058.08	113 979.94	274 441.92
ACOMPTE 6	1 252 007.38	264 949.30	9 492.62
<b>MONTANT FDC 2021</b>		<b>420 500.00</b>	

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour demander l'acompte 6 à la CCPM pour un montant de 264 949.30 € sur le fonds de concours 2018-2020.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour demander l'acompte 6 à la CCPM pour un montant de 264 949.30 € sur le fonds de concours 2018-2020.*

#### **Avenant convention d'adhésion « petites villes de demain »**

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer un avenant actant la participation du Département au programme Petites Villes de Demain.

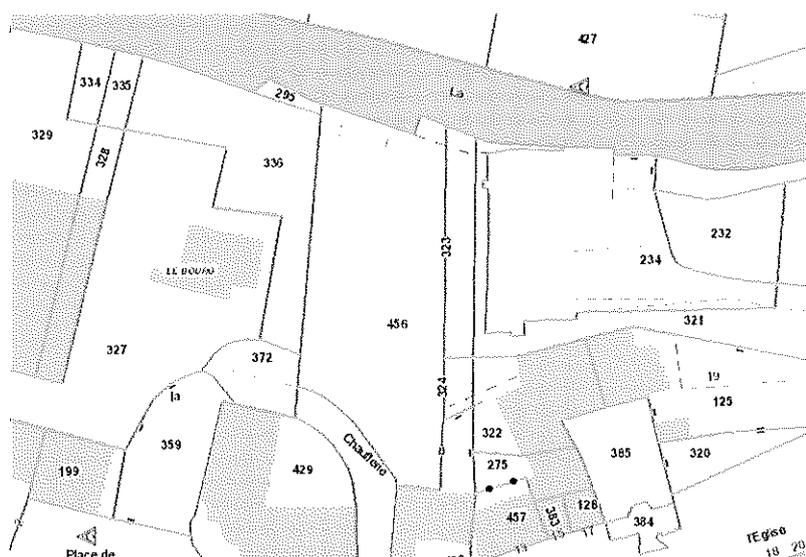
*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

A la majorité moins un contre, le Conseil Municipal donne son accord pour signer l'avenant actant la participation du Département au programme Petites Villes de Demain.

## FONCIER

**Mise en place d'une servitude de tréfonds sur la parcelle AI n°456 propriété de M et Mme CHOMIENNE André pour le passage d'une conduite du réseau de chaleur de bois**

Monsieur Le Maire explique qu'il a été sollicité par Monsieur CHOMIENNE André pour procéder à une régularisation foncière afin de mettre en place une servitude de tréfonds en bas de sa propriété sur la parcelle AI n°456 pour le passage d'une conduite du réseau de chaleur de bois. Celle-ci relie la chaufferie bois sous la mairie à l'espace culturel des Moulins. Il précise que tous les frais afférents seront supportés par la Collectivité.





**Légende**

Bâtiments      Bâtiments légers      Parcelles  
● Bâtiments durs      | Parcelles

0      4.5      9 m

11/09/2011

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la mise en place d'une servitude de tréfonds sur ladite parcelle.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place d'une servitude de tréfonds, sur la parcelle AI n°456, appartenant à Monsieur et Madame CHOMIENNE André, pour le passage de la canalisation du réseau de chaleur bois.*

**Reprise voirie Lotissement Les Cimes - Monsieur GRAND Dominique**

Monsieur Le Maire rappelle les déclarations préalables DP n° 043 087 10 Y 0056 et DP n°043 087 17 Y 0013 permettant à Monsieur GRAND Dominique des divisions en vue de construire au Lotissement Les Cimes. Il explique que ce dernier souhaite transférer la voirie à la Commune parcelle AY n°736 d'une superficie de 754 m<sup>2</sup>.



*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le transfert de la voirie du Lotissement Les Cimes à la Commune étant donné que celle-ci ne correspond pas au cahier des charges (largeur, palette de retournement, eaux pluviales ...).*

**Terrasse M et Mme KERTHE Stéphane « L'épopée de Vieux Zèbres » 6 Rue du Onze Novembre**

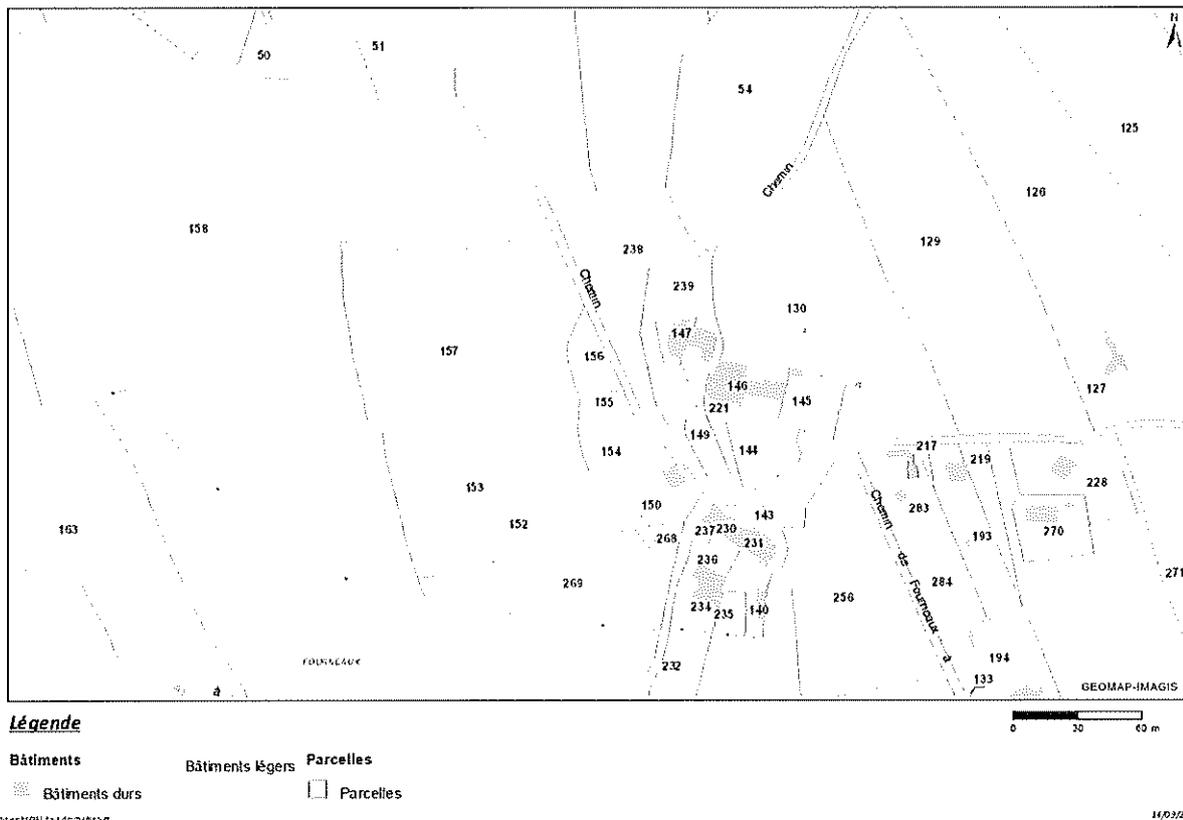
Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur et Madame KERTHE Stéphane d'installer deux terrasses devant leur salon de thé / lieu d'expositions et boutique d'articles vintage. Monsieur Le Maire propose de leur donner l'autorisation d'occuper le domaine public aux mêmes conditions que les terrasses vers la fontaine soit 50 € / an pour environ 7 m<sup>2</sup>.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur et Madame KERTHE Stéphane à installer deux terrasses devant leur salon de thé / lieu d'expositions et boutique d'articles vintage et donne l'autorisation d'occuper le domaine public pour 50 € / an pour environ 7 m<sup>2</sup>.

### Demande de déclassement d'un chemin rural entre Fourneaux et le Cros à Monsieur PARRICHE

Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur PARRICHE qui souhaite que la Commune déclasse le chemin rural reliant Fourneaux au Cros, jouxtant ses propriétés.

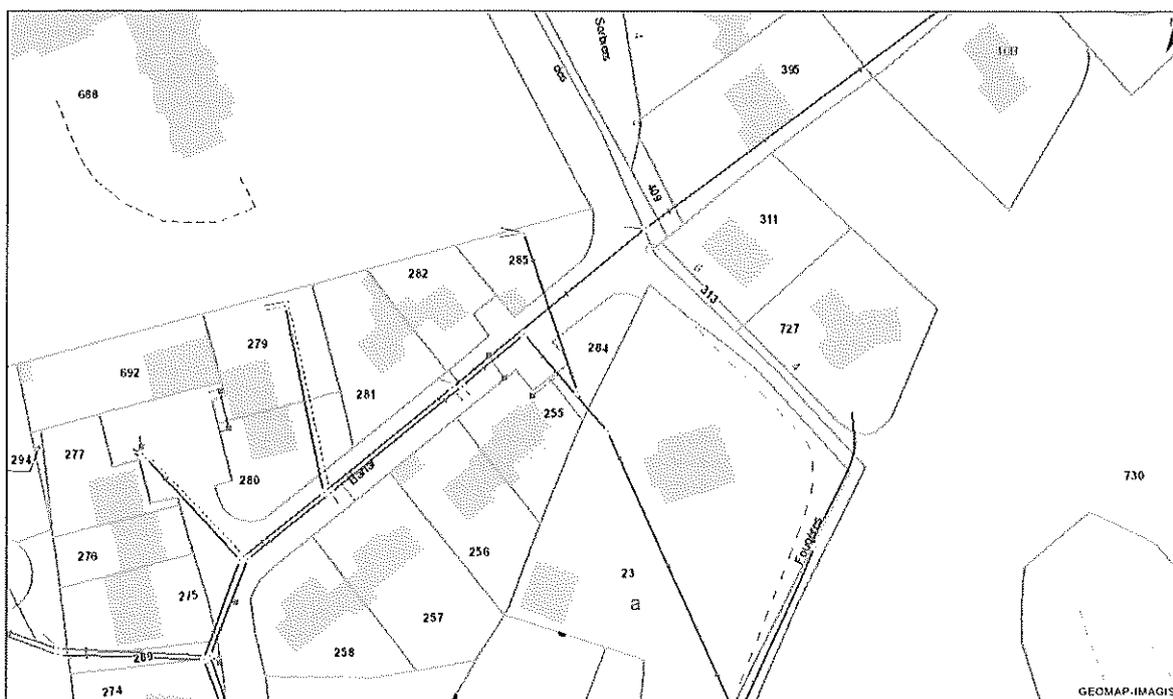


*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le déclassement du chemin rural reliant Fourneaux au Cros étant donné son potentiel touristique.*

### Vente à Monsieur TUGLU Armagan d'une partie de la parcelle AY n°284 au Lotissement Le Bancel

Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur TUGLU Armagan d'acquérir une partie de la parcelle AY n°284. Pour information, l'avis des domaines indique une valeur vénale de 3750 € pour l'ensemble de la parcelle AY n°284 soit 23 € /m<sup>2</sup>.



Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Donner son accord et de fixer un prix de vente et la répartition des frais (notaire, géomètre ...)

- Déterminer quelle surface peut lui être vendue c'est-à-dire :  
uniquement la parcelle AY n°284 étant entendu que la Commune se conserve une bande le long de la voirie sur laquelle se situe l'éclairage public et impose la mise en place d'une servitude de tréfond car présence de canalisations d'eaux pluviales  
et/ou vente également des places de parking - domaine public donc procédure d'enquête publique ...)

*Au deuxième vote, concernant le prix de vente à 23 €, il en ressort :*

*POUR : 17 (pouvoirs compris)*

*CONTRE : 3*

*Abstention : 3*

*Le Conseil Municipal, à la majorité, moins 3 contre et 3 abstentions donne son accord pour la vente de la parcelle AY n°284 (moins bande pour trottoirs et éclairage public) + les places de parking du domaine public et fixe le prix de vente à 23 € / m<sup>2</sup> - tous frais à la charge de l'acquéreur (notaire acte et servitude de tréfond, géomètre, publication dans la presse, commissaire enquêteur ...)*

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **Virement de crédits**

Monsieur Le Maire informe que GROUPAMA a remboursé la Commune d'un montant de 15 127.94 € TTC suite à l'accident de la remorque et de la mini-pelle.

Facture GRAILLON : 15 779.99 € TTC

Franchise : - 235 € TTC

Travaux remorque non pris en compte car pas couvert l'assurance : - 382.80 € TTC

Éléments d'entretien non pris en compte par l'expert : - 34.25 € TTC

La facture GRAILLON a été mandatée en investissement car cela prolonge durablement la durée du bien. Par contre, vu le solde du compte 022 (fonctionnement / dépenses / dépenses imprévues) de + 5000 €, il convient d'effectuer un virement de 235 € de ce compte vers le compte 6718 pour la franchise.

*Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de cette information.*

*Pas de remarque particulière*

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Madame MARCON explique le mode de calcul qui permettra de déterminer la diminution de l'attribution de compensation versée par la CCPM à la Commune. Les travaux sont en cours...

- Point travaux en cours (pôle associatif, voirie, ...)

Monsieur Le Maire fait un point sur l'avancée des travaux du Pôle Associatif : le désamiantage sera fini semaine 38-39. L'escalier est démonté, l'échafaudage est en place pour commencer la couverture et l'isolation extérieure devrait commencer avant le froid.

Monsieur Le Maire indique que les travaux d'urgence du seuil du boulodrome sont terminés.

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux du programme voirie 2021 sont en cours.

Monsieur Le Maire précise que les travaux de l'aménagement OUEST vont commencer après la vogue avec la mise en place d'une circulation alternée de l'église à la piscine.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux doivent redémarrer pour corriger les niveaux sur la RD23.

Monsieur Le Maire signale que le mur de soutènement de la route départementale le long de la propriété MALATRE sera refait. Le Département prend en charge les travaux jusqu'au niveau de la route ce qui est au-dessus est à la charge de la Commune.

Monsieur Le Maire indique que la réflexion sur la sécurisation de l'Avenue est lancée. Une réunion avec le Département sera prochainement programmée.

L'ouverture de l'école SAINT-JOSEPH Rue de Bellevue après les vacances de la Toussaint va compliquée la circulation dans ce secteur.

Il informe que des dispositions provisoires vont être installées Rue de Bellevue et qu'il conviendra de prévoir au programme voirie 2021 les travaux définitifs de sécurisation de ce secteur.

Catherine MARCON indique qu'elle souhaite que DUNIERES soit décoré pour Noël, en lien avec les commerçants, les écoles, la crèche, l'EHPAD, le club des Aînés ... Un projet est en cours..

Catherine MARCON rappelle l'enquête sociale en cours : questionnaire à retourner en Mairie ...

Prochain CM le 26.10.2021 20 H.

Fin de la séance,  
Fait à DUNIERES, le 27 septembre 2021  
Le Maire,  
Pierre DURIEUX

